

## FICHE DESCRIPTIVE DE LA FORMATION



### Collectif confédéral femmes mixité

Espace revendicatif  
263, rue de Paris  
Case 5-1  
93516 Montreuil Cedex

Tél : 01 55 82 81 57

Courriel : [s.burdett@cgt.fr](mailto:s.burdett@cgt.fr) et [fem-mixite@cgt.fr](mailto:fem-mixite@cgt.fr)

Site internet : <http://www.cgt.fr>

## S'outiller contre les violences sexistes et sexuelles au travail

### Population syndicale concernée :

Tou·te·s les syndiqué·e·s de la CGT, et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations territoriales et fédérations et élu·e·s ou mandaté·e·s.

### Le contexte qui amène à faire de la formation :

Cette formation a été co-élaboré avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT). Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou·te·s nos syndiqué·e·s pour construire une intervention contre les violences sexistes et sexuelles.

### Les objectifs de formation :

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier et définir les différents types de violences sexuelles au travail ;
- d'identifier la démarche de construction d'un dossier pour saisir l'employeur.

### Les thèmes abordés :

- Les définitions des différentes violences sexuelles ;
- Les recours possibles en matières de violences sexuelles ainsi que les acteurs/actrices et personnes ressources de la lutte contre ces violences ;
- Les modes de preuve ;
- Les obligations de l'employeur et des encadrant.es en matière de harcèlement sexuel.

### Les prérequis à cette formation :

Les stagiaires devront déjà avoir suivi la Formation syndicale générale de niveau 1 (tronc commun) ou la formation « participer à la vie de la Cgt (3 modules) ».

### Évaluations prévues :

Évaluation de fin de formation.

### Forme et durée de l'action de formation

Stage de 2 demi-journées les 2 et 3 décembre 2021 en visioconférence.

Formateur·rice·s : Vesna Nikolov, juriste de l'AVFT et Frédérique Bartlett, conseillère confédérale CGT droits des femmes et discriminations.